



FORMATION CONTINUE 2025

VISIOCONFERENCE

DROIT COMMERCIAL

**LES CONVENTIONS D'OCCUPATION D'UN LOCAL
COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL :
DE L'EXCLUSION A L'EXTENSION DU STATUT DES
BAUX COMMERCIAUX**

**Mardi 13 mai
De 9h30 à 12h30**

Fabien KENDERIAN
Maître de conférences HDR
Droit privé et sciences criminelles (Hors Classe)
Faculté de droit et science politique
Université de Bordeaux

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître les conventions dérogatoires au statut des baux commerciaux et celles étendant ce statut à des non-commerçants.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I - Conventions dérogatoires au statut des baux commerciaux

Baux dérogatoires (baux de 3 ans et locations saisonnières) ; convention d'occupation précaire pour les hypothèses résiduelles.

II - Conventions étendant l'application du statut des baux commerciaux à des non-commerçants :

L'exemple des professionnels libéraux.

Conseils rédactionnels - Savoir éviter les pièges des conventions dérogatoires - Focus sur les derniers arrêts.

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants : Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA, anciennement EDASOP (edasop.fr ou efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).

Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2025 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap : Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@efa-toulouse.fr

[05 61 53 58 52](tel:0561535852)